



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
du 31 OCTOBRE 2020

Le trente et un octobre deux mille vingt, à 9 heures 00, Salle Lucien Rioust, L'Oustau Valergau Chemin des Cazals à Valergues, s'est tenu la séance du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire Jean Louis BOUSCARAIN.

Date de convocation : 27 octobre 2020

Date de publication : 31 octobre 2020

Présents :

ASTIER Stéphanie	BERROKIA Raoui	BOUSCARAIN Jean-Louis
BREYSSE Clarisse	CHARBONNEL Cédric	DERAI Alexandra
DIDIER Renaud	DUBOIS-LAMBERT Sandrine	DUCROT François
FERRY Armelle	LIBES Pierre	LIGORA Gérard
NUNEZ Julien	POHL Catherine	SFARA Laetitia
TORTAJADE Céline		

Nombre de conseillers municipaux	19
Membres en exercice	19
Membres présents :	16
Pouvoirs :	3
suffrages exprimés :	19
TOTAL	19

Pouvoirs

PECQUEUR Fabrice à LIBES Pierre
FOUTIEAU Patrice à LIGORA Gérard
ROVIRA Louis à BOUSCARAIN Jean-Louis

Absents excusés :

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Mme Céline TORTAJADE est désignée Secrétaire de la séance.

L'ordre du jour porte sur les points suivants :

1.	Approbation du PV du 30 septembre 2020
2.	Convention d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la définition des modalités de financement et de participation à des équipements publics rendus nécessaires par des opérations de construction et d'aménagement
3.	Approbation de la convention de participation à des équipements publics rendus nécessaires par des opérations de construction et d'aménagement concernant le PC3432120A0023
	Questions diverses

Une minute de silence est observée en hommage à Samuel Paty, professeur d'histoire et géographie, en charge de l'enseignement moral et civique, assassiné le 16 octobre 2020 et en hommage des victimes de l'attentat terroriste à la basilique Notre Dame de l'Assomption à Nice le 29 octobre 2020.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 septembre 2020

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

2. Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition des modalités de financement et de participation à des équipements publics rendus nécessaires par des opérations de construction et d'aménagement

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Valergues peut être concernée par plusieurs projets d'aménagement et de construction induisant des besoins d'équipements publics et souhaite être conseillée et accompagnée en termes d'ingénierie, afin d'optimiser la charge que représentent ces travaux pour le budget de la commune et en faire porter une partie à la charge des porteurs de projet, au travers de convention de type PUP ou autres.

Monsieur le Maire propose donc au conseil de conclure une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Or Aménagement sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande afin d'accompagner la commune dans le choix du mode de financement le plus adapté, des équipements publics générés par de nouvelles opérations d'aménagement et/ou de construction.

Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à signer cette convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil, accepte la proposition qui lui est faite et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
du 31 OCTOBRE 2020

Arrivée de Laetitia SFARA à 9 h 15.

3. Approbation de la convention de participation à des équipements publics rendus nécessaires par des opérations de construction et d'aménagement concernant le PC 34 32120A0023

M. le Maire expose que le pétitionnaire du permis PC3432120A0023 sur la commune de Valergues a manifesté l'intention de réaliser sur son terrain une opération de construction d'une maison d'habitation individuelle de 139 m² et d'un hangar de 420 m². La réalisation de cette opération est toutefois subordonnée à la réalisation préalable de certains équipements publics.

La commune de Valergues a admis l'intérêt de permettre la réalisation de cette opération de construction et donc de réaliser lesdits équipements publics. Pour sa part, le propriétaire a accepté le principe d'une participation au coût de réalisation de ces équipements publics.

Dans ses conditions, il convient de conclure une convention de financement des équipements publics nécessaires à la réalisation de l'opération.

Celle-ci a pour objet de définir les équipements publics à réaliser et le niveau de participation mis à la charge du propriétaire pour la réalisation de ces équipements ainsi que les modalités de versement.

- Équipements publics à réaliser :
 - Création d'un poste HTA/BT
 - Extension du réseau HTA sur 55 mètres
- Participation au financement

En contrepartie de leur réalisation, le propriétaire accepte de participer au financement des équipements ci-dessus mentionnés à hauteur d'un montant de 30 472,61 € HT sur la base d'une puissance de raccordement de 12kVA monophasé, somme qui sera versée selon les modalités définies à la convention de financement. Toute modification de la puissance proposée entraînerait une révision du montant de cette participation.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil, décide d'approuver le projet de convention de financement nécessaire à la réalisation de l'opération de construction projetée au PC3432120A0023 et autorise le maire à signer ladite convention.

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 9 h 30.

Le Maire, Jean-Louis BOUSCARAIN